



RÈGLEMENT - CHARTE D'ENGAGEMENT

Appel à Photographies « Portraits de Femmes »

L'association IMAJ' organise un Appels à Photographies dans le cadre du festival « En Mars'Elles », organisé par les membres de *Réseaulument Égalité dans le Gers*.

Principe : « Mettez une Femme en valeur ! » Qu'elle soit jeune ou vieille, fine ou ronde, maquillée ou naturelle, en tenue sportive ou habillée, au travail ou en mode loisir, qu'elle soit seule ou à plusieurs sur le cliché, toutes les Femmes sont les bienvenues !

Pour participer, la (ou les) photographie(s) - 3 maximum, d'une qualité de 1 Mo minimum, N&B, sépia ou couleurs, format jpeg – devra/ront être envoyée(s) par mail avec votre nom, prénom, adresse, téléphone et adresse e-mail à : bij@imaj32.fr avant le 29 février 2016.

L'appel est ouvert à tous, photographes ou non, écoles, classes, ateliers photos. Participation gratuite. Les photographes mineur.e.s devront présenter une autorisation parentale à leur participation à cette action.

Finalité : Exposition photographique du 1^{er} au 31 mars 2016 dans les locaux du BIJ de l'Association IMAJ' (16 bis rue Rouget de Lisle à Auch), tous les jours sauf le dimanche, de 13h à 18h, dans le cadre du Festival En Mars'Elles 2016 de *Réseaulument Égalité dans le Gers*.

Objectifs :

- Pour les participants.es : encourager une recherche personnelle sur la représentation et la valorisation de la Femme au travers de la photographie.
- Pour la structure organisatrice : mener une action spécifique en tant que membre du réseau *Réseaulument Égalité dans le Gers* à l'occasion du Festival *En Mars'Elles* (Manifestations diverses et variées organisées par les membres du réseau autour du 8 mars, journée internationale des Droits des Femmes.)

Les organisateurs s'engagent à :

- Respecter l'intégrité de l'œuvre.
- Ne pas exiger l'exclusivité de la diffusion des photos retenues.
- Ne pas exiger de frais d'inscription pour les photos soumises à la sélection.

La photographie proposée doit respecter les droits à l'image des sources utilisées.

La participation implique de la part du créateur, ou de toute autre personne habilitée, d'autoriser toute diffusion non commerciale de la photo dans le cadre du Festival En Mars'Elles 2016.

Le comité d'organisation de l'appel demeure seul habilité à refuser toute photographie proposée qui ne répondrait pas aux conditions d'admissibilité et aux critères indiqués ci-dessus.

L'envoi de photographie(s) pour cet Appel à Photographies à l'adresse indiquée ci-dessus, implique l'acceptation du présent règlement.

Renseignements : IMAJ' – 16 bis rue Rouget de Lisle – Auch. Tél. 05.62.60.21.21 www.imaj32.fr

Autorisation parentale pour les mineurs de participation à l'appel à participation « Portrait de femmes » organisé par l'association IMAJ'

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Père / mère / tuteur de

Autorise mon fils / ma fille.....

Né(e) le...../...../.....

à participer à l'appel à participation « Portrait de femmes » organisé par l'association IMAJ' de janvier 2016 à mars 2016.

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le Règlement téléchargeable sur le site Internet www.imaj32.fr.

Fait à

Le.....

Signature du responsable

Vous pouvez joindre ce document au format numérique (scanné ou photographié), accompagné de la/des photo(s). La participation de votre enfant sera effective uniquement en présence de ce document.

A u t o r i s a t i o n s t a n d a r d d e p h o t o g r a p h i e d e p e r s o n n e s

Je soussigné

demeurant

autorise

à me photographier, le

à

et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise

l'association IMAJ' – 16 bis rue Rouget de Lisle à Auch
à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par
L'association IMAJ' – 16 bis rue Rouget de Lisle à Auch

pour une durée de

2 mois

intégralement ou par extraits, et notamment :

- Presse
- Livre
- Carte postale
- Exposition
- Publicité
- Projection publique
- Autres (à préciser)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à votre disposition un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à

le

en deux exemplaires et de bonne foi.